

DISTINCTIONS ENTRE LE MENTORAT, LE TUTORAT ET LA SUPERVISION

	Mentorat	Supervision	Tutorat
Visées	<ul style="list-style-type: none"> – Soutenir la consolidation du projet professionnel – Faciliter le développement de la carrière et la résolution d'enjeux – Aider le mentoré à développer une vision de son « devenir » professionnel – Révéler l'autre à lui-même 	<ul style="list-style-type: none"> – Enseigner des compétences professionnelles spécifiques – Développer des compétences, en contexte réel et professionnel – Évaluer pour améliorer les compétences professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer le rendement et les compétences d'une personne – Intégrer des apprentissages spécifiques, concrets et techniques – Transmettre des compétences normées et prescrites – Aider à la professionnalisation d'une personne
Les objectifs de l'accompagnement sont définis par :	– Par la personne qui désire être accompagnée (soit le mentoré ou la mentorée)	– Par l'institution d'enseignement	– Par l'institution qui demande l'accompagnement
La personne qui accompagne est :	– Une personne d'expérience qui agit à titre de facilitateur de développement	– Un professeur du département	– Un expert ou maître d'apprentissage
La personne qui accompagne est dans un rôle de :	<ul style="list-style-type: none"> – Un guide, un conseiller – Une personne inspirante, un modèle 	– Un professeur du département	<ul style="list-style-type: none"> – Un enseignant – Un évaluateur
Niveau d'autorité	Aucune autorité	En position d'autorité	En position d'autorité
Les fonctions de la personne qui accompagne sont :	<ul style="list-style-type: none"> – Écouter, accueillir, questionner – Offrir du soutien, sécuriser, valider – Aider à développer une pensée critique – Formuler des rétroactions – Partager son expérience – Suggérer des pistes d'actions utiles 	<ul style="list-style-type: none"> – Montrer – Observer – Formuler des rétroactions et évaluer la pratique 	<ul style="list-style-type: none"> – Soutenir dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage – Discuter de cas cliniques – Évaluer les nouveaux apprentissages et rendre compte de l'atteinte ou non des objectifs d'apprentissage